

Réunion du 16 janvier 2019

P.V. n° 21

Présidence : M. BOESSO.

Présents : MM. CHARBONNIER - GIRAUD – PERRIN - RENAUT.

Excusées : Mme. HEBRE – MM. DEL MOLINO - GUIGNARD – GUIGUEN - SUAREZ.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD (Pôle Compétitions).

COUPE DE NOUVELLE-AQUITAINE

6^{ème} Tour :

La Commission homologue les résultats des 43 matches de ce tour.

Calendrier du 7^{ème} tour :

24 matches avec les 43 vainqueurs du 6^{ème} tour + 5 entrants (les 4 équipes réserves de N2 + La Jarrie F.C.).

27/01/2019	7 ^{ème} Tour	---- >	24	matches avec	43	vainqueurs	+	5	entrants
24/02/2019	8 ^{ème} Tour	---- >	18	matches avec	24	vainqueurs	+	12	entrants
31/03/2019	1/16 ^{èmes}	---- >	16	matches avec	18	vainqueurs	+	14	entrants
22/04/2019	1/8 ^{èmes}	---- >	8	matches avec	16	vainqueurs			
01/05/2019	1/4	---- >	4	matches avec	8	vainqueurs			
08/05/2018	1/2	---- >	2	matches avec	4	vainqueurs			
1er Juin 2019	FINALE	---- >	1	match avec	2	vainqueurs			

La Commission procède à la constitution de 4 groupes géographiques puis effectue au sein de chaque groupe un tirage au sort.

Matches à jouer sur le terrain du club premier nommé le **Dimanche 27 Janvier 2019 à 14h30** ou le **Samedi 26 Janvier 2019 à 20h00** pour les terrains équipés d'un éclairage classé. En cas de match nul à la fin du temps réglementaire, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but (**pas de prolongation**).

Les arbitres centraux seront désignés par la C.R. Arbitrage et les assistants par les C.D.A. des clubs recevants.

Le représentant du club visiteur fera fonction de délégué, sauf désignation par la C.R. Compétitions.

FORFAIT RECETTE PART LFNA : 30,00 € (débités sur le compte du club)

Aucun frais de déplacement ne sera perçu par les clubs visiteurs.

Jusqu'aux 1/8^{èmes} de Finale inclus, les frais d'arbitrage et de délégation restent à la charge du club recevant (**réglés par virement effectué par la LFNA – ne pas régler sur place**). Si la **recette** de la rencontre est supérieure à 50 €, la répartition s'effectue **sur place** de manière égale entre les clubs (50%). Dans le cas où la recette est inférieure à 50 €, le club recevant la garde en totalité.

ACCES AUX MATCHES

Les dirigeants et joueurs de chacun des clubs en présence ont droit à l'entrée gratuite sur présentation de leur attestation-licence reçue par courriel. A défaut de fourniture d'adresse mail par le licencié, le club fournira une liste des licenciés émanant de Footclubs.

TRANSMISSION DES FEUILLES DE MATCHES ET DE RECETTES

Les clubs recevants doivent fournir une tablette afin de permettre **l'utilisation de la FMI**.

En cas de panne ou de non-formation à cette pratique, les clubs recevants devront scanner la feuille de match (recto et verso) et l'envoyer par mail à la Ligue dès le soir du match à pmouthaud@lfna.fff.fr ou vvallet@lfna.fff.fr

Cette formalité est **ABSOLUMENT OBLIGATOIRE** afin de pouvoir procéder au tirage du tour suivant.

Les feuilles de recettes doivent être conservées par les clubs en présence et ne pas être envoyées par mail à la Ligue dès le soir du match car la LFNA n'intervient pas financièrement sur celles-ci.

ATTENTION ! La règle des **REMPACES-REMPACANTS s'applique.**

Les clubs peuvent faire figurer 14 joueurs maximum sur la feuille de match jusqu'aux 1/8^{èmes} de Finale inclus.

CHAMPIONNATS

REGIONAL 1

Match n° **20453404** . Poule B . Tulle Football Corrèze / E.S. Guérétoise du 15/12/2018

La Commission prend note du P.V. de la C.R. Litiges du 09/01/2019 qui **donne match perdu par forfait à l'E.S. Guérétoise.**

Prochaine réunion : sur convocation.



Présidence,
Jean BOESSO
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 20/01/2019 par le Secrétaire Général, Luc RABAT.